



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 24 décembre 2021

### **Modalités de circulation des voyageurs**

### **La durée de validité des tests réduite à 24 h pour tous les passagers dans le sens Métropole-Mayotte et en provenance de l'étranger**

Par décret paru au Journal Officiel 24 décembre, la durée de validité des tests pré-embarquement va passer de 48h à 24h pour les passagers en provenance de Métropole ou d'un pays étranger.

**À compter du mardi 28 décembre 2021 inclus, toute personne de douze ans ou plus souhaitant se déplacer depuis la Métropole ou d'un pays étranger à destination de Mayotte doit présenter un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures avant le déplacement, et ce quel que soit son statut vaccinal.**

Pour rappel :

- Les voyageurs vaccinés (schéma vaccinal complet) sont dispensés de motifs impérieux.
- Pour les voyageurs non-vaccinés, les motifs impérieux et l'obligation d'auto-isolement de 7 jours sont maintenus.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32  
Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976